



ÉDITO

Amis carreleurs, chapistes et projeteurs de polyuréthane,

L'année 2025 a une nouvelle fois été marquée par de grands moments qui témoignent, une fois encore, de l'énergie et du dynamisme de nos métiers.

Parmi ces temps forts, la médaille d'argent brillamment remportée par Roméo Sanchis aux EuroSkills 2025 restera un symbole fort de l'excellence que nous portons collectivement.

Nous avons également vécu une *Journée des Carreleurs* exceptionnelle au BTP CFA d'Isère à Bourgoin-Jallieu, en présence du Président de la FFB, Olivier Salleron. Ateliers techniques animés par nos partenaires, challenge des apprentis et table ronde sur l'assurabilité des ouvrages ont rythmé cette journée, illustrant l'engagement croissant de notre profession.

Nos commissions ont poursuivi leurs travaux avec constance et efficacité. De nouveaux outils ont vu le jour, d'autres ont été actualisés. Les avancées sont notables, telles que la révision du NF DTU 26.2 des chapes et dalles, la progression du nombre de certifiés au CQP Chef d'équipe chapiste et les recommandations de l'OPPBTP pour les projeteurs de polyuréthane.

L'année 2026 s'annonce tout aussi dynamique. Les travaux de révision du référentiel du CAP Carreleur-mosaïste seront lancés, tout comme ceux de plusieurs textes de mise en œuvre. Le développement du CQP chef d'équipe Chapiste demeure un enjeu majeur, tandis que la création de fiches mémo dédiées au PU projeté viendra compléter nos actions.

Parmi les grands rendez-vous à venir, les WorldSkills mondiaux qui se tiendront en septembre 2026 à Shanghai, ainsi que la Journée des Carreleurs, prévue le 20 novembre en région Centre-Val de Loire.

Dans un contexte économique délicat pour nos entreprises, l'UNECP-FFB demeure pleinement mobilisée. Préserver l'identité de nos métiers, défendre nos savoir-faire, accompagner nos professionnels : tels sont nos engagements. Restons unis, bienveillants et audacieux. Vous pouvez compter sur l'implication de vos mandataires, administrateurs et collaborateurs de l'UNECP-FFB.

Toute l'équipe de votre Union se joint à moi pour vous adresser ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026.

Olivier PATRIZIO
Président de l'UNECP-FFB

AGENDA

► MARDI 3 FÉVRIER

Réunion technique, FFB Pyrénées-Atlantiques

- Décarbonation des ouvrages carrelés
- Lieu : Pau (64)

MERCREDI 4 FÉVRIER

Réunion technique, FFB Maine et Loire

- Pathologies des ouvrages : des désordres aux bonnes pratiques
- Lieu : Angers (49)

Réunion technique, FFB Vosges

- Présentation des activités et rôle des Unions de métiers
- Lieu : Épinal (88)

MERCREDI 18 FÉVRIER

Réunion technique, FFB Côtes-d'Armor

- Les terrasses extérieures carrelées
- La pose de carrelage en cuisine collective
- Lieu : Plérin (22)

JEUDI 19 FÉVRIER

Réunion technique, FFB Morbihan

- Les terrasses extérieures carrelées
- Lieu : Caudan (56)

Réunion technique, FFB Ille-et-Vilaine

- Pose collée de carrelage en travaux de rénovation
- Lieu : Rennes (35)

À LA UNE

02

• Journée des Carreleurs : une profession rassemblée, une passion partagée.



• Assemblée générale de l'UNECP-FFB : un moment fédérateur et convivial



LA PAROLE EST À VOUS !

05 • Nouvelle composition du bureau de l'UNECP-FFB pour 2026

ZOOM SUR L'ACTU

- Trois jeunes carreleurs intègrent l'Équipe de France des Métiers
- CQP Chef d'équipe chapiste, effectifs en progression



• Rapport OPPBTP

- Maîtrisez la pose collée de carrelage en rénovation

STOP AUX SINISTRES

- Durabilité des ouvrages : les bonnes pratiques



ENCART TECHNIQUE

- Foire aux Questions



11

À LA UNE

► JOURNÉE DES CARRELEURS 2025

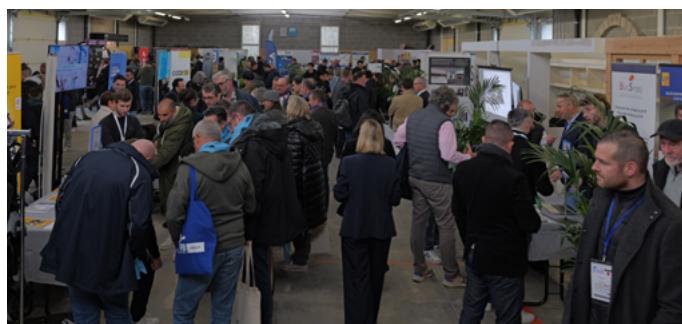
UNE PROFESSION RASSEMBLÉE, UNE PASSION PARTAGÉE

Près de 400 professionnels réunis, des démonstrations techniques de haut niveau et une relève prometteuse : la 5^e Journée des Carreleurs 2025 confirme, une fois encore, le succès durable de ce rendez-vous incontournable de la filière. Vendredi 28 novembre 2025, le BTP CFA Isère à Bourgoin-Jallieu a vibré au rythme de la Journée des Carreleurs, un rendez-vous désormais incontournable qui confirme, édition après édition, un succès non démenti.

Une mobilisation toujours au rendez-vous

Comme les années précédentes, l'événement a tenu toutes ses promesses. Apprentis, carreleurs, chapistes, projeteurs de polyuréthane, conducteurs de travaux, compagnons, formateurs, économistes, maîtres d'œuvre, contrôleurs techniques et partenaires ont répondu présents, créant une atmosphère unique mêlant expertise technique, transmission et convivialité.

L'UNECP-FFB se félicite de l'engagement constant des acteurs de la filière, qui, année après année, contribuent à faire de cet événement un temps fort aussi attendu que fédérateur.



Technique, partage et démonstrations

Tout au long de la journée, les allées du BTP CFA d'Isère ont été animées par des stands partenaires, des démonstrations pratiques et des échanges nourris autour des évolutions techniques et des bonnes pratiques du métier. Un format plébiscité par les participants, qui fait de la Journée des Carreleurs un espace privilégié de rencontre entre professionnels confirmés et futurs talents.



Ateliers pratiques animés par les partenaires



Démonstration de coulage de chape fluides sur plancher chauffant



Démonstration de projection de mousse de polyuréthane

Moment attendu de la journée, le Challenge des partenaires a une nouvelle fois suscité l'enthousiasme. Cette année, INVECS s'est illustré en décrochant la première place, suivie de SIDAMO et ERGO SANTÉ, salués pour la qualité de leurs animations et leur engagement auprès de la profession.



Remise des prix du challenge des partenaires

La relève à l'honneur

Autre temps fort de cette édition 2025, le Challenge des Apprentis a mis à l'honneur la nouvelle génération de carreleurs. Quatre apprentis, Mélina Raimond, Léana Zappa, Antoine Perrier et Aurelien Praud, accompagnés de leurs formateurs, ont démontré leur savoir-faire, leur rigueur et leur créativité.

Conçu par François Strignano (Responsable excellence au BTP CFA AURA), le sujet du challenge a permis d'évaluer la technicité, la créativité et la précision des candidats. Le jury, composé de Pascal Del Toso, Maurice Santoro, Loïc Dufour, entrepreneurs carreleurs, et de Roméo Sanchis, médaillé d'argent aux EuroSkills, a salué la qualité des réalisations.



Le trophée a été remporté par Antoine Perrier, apprenti au BTP CFA de l'Ain, accompagné par son formateur Christophe Maldini. Félicitations à l'ensemble des participants pour leur engagement et leur talent.

À LA UNE

Une réussite collective

L'UNECP-FFB adresse ses sincères remerciements à Véronique Can, directrice du BTP CFA Isère, ainsi qu'à toute son équipe pour leur accueil et leur implication. Un grand merci également à l'ensemble des permanents des fédérations mobilisées, ainsi qu'à tous les partenaires pour leur précieux soutien et leur engagement à nos côtés.



L'UNECP-FFB était honorée de la présence de Jacques Blanchet, Jacques Chanut, Bertrand Converso, Éric Jourde, Franck Perraud, Olivier Salleron, ainsi que d'autres permanents du réseau FFB, dont le soutien témoigne de l'importance accordée à cette manifestation.

Olivier Patrizio (Président de l'UNECP-FFB) et Olivier Salleron (Président de la Fédération Française du Bâtiment)

La Soirée des Carreleurs est venue clôturer cette journée dans la convivialité et la bonne humeur, autour d'un dîner croisière chaleureux, propice aux échanges.

MERCI À NOS PARTENAIRES



Forte d'une édition 2025 aussi réussie que les précédentes, l'UNECP-FFB donne rendez-vous à l'ensemble de la profession pour la 7^e Journée des Carreleurs en région Centre-Val de Loire à Orléans.



**20 novembre 2026
BTP CFA du Loiret
Campus d'Orléans**

► ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNECP-FFB

UN MOMENT FÉDÉRATEUR ET CONVIVIAL

Le 27 novembre, l'UNECP-FFB a réuni ses adhérents et partenaires à l'occasion de son Assemblée Générale, organisée dans les locaux de la FFB Rhône & Métropole à Villeurbanne, sous la présidence d'Olivier Patrizio et de Christophe Dufour.

Cette rencontre statutaire, rythmée par des échanges nourris et un esprit de bienveillance, a rassemblé une cinquantaine d'administrateurs ainsi que plusieurs invités dont l'équipe de E-BTP, illustrant le dynamisme et la vitalité de l'Union. Les participants ont été accueillis par Olivier Brunet, Secrétaire Général de la FBTP Rhône & Métropole, et par François Bourdier, Président de la section professionnelle UNECP-FFB de la FBTP Rhône & Métropole, chaleureusement remerciés pour leur hospitalité.



La soirée s'est poursuivie autour d'un dîner convivial, au cours duquel trois médailles de l'Union ont été remises. À travers ces distinctions, l'UNECP-FFB salue des parcours exemplaires, marqués par l'engagement, la transmission et l'attachement à la profession.



• **Roméo Sanchis, médaillé d'argent aux Euroskills 2025** a été salué pour son entrée dans la « grande famille » de l'Union et son engagement prometteur, partagé avec Loïc Dufour, dont le soutien et la transmission ont accompagné son parcours.

• **Vincent Quenin, président de la Commission Chapes de l'UNECP-FFB** a reçu une médaille qui vient consacrer un parcours professionnel jugé remarquable, symbole de reconnaissance, d'admiration et d'amitié au sein de l'Union.

• **Pascal Gigandet, président de la Commission Communication de l'UNECP-FFB** a été honoré pour son tempérament combatif, son franc-parler et son audace, qualités qui ont contribué à faire vivre le débat et à enrichir la vie de l'UNECP-FFB.

L'Union a enfin remercié l'ensemble des participants pour leur présence et leur implication, invitant chacun à continuer de faire rayonner l'UNECP-FFB dans les territoires.



Nouvelle gamme de croisillons auto-nivelants **100% conçue et fabriquée en Loir et Cher !**

SIDAMO
OUTILS & SERVICES TECHNIQUES



SYSTÈME AUTO-NIVELANT **CROISILLONS** à VIS

9 références
déclinées en
3 modèles : **I + T**

Pour carreaux d'épaisseur **3 à 18 mm** (sauf pour le croisillon haut **12 à 26 mm** et largeur de joint 1 mm)

Nouveau design des croisillons pour une **casse facilitée**, avec ou sans écrou



Croisillons en I
pour carreaux
jusqu'à 18 mm d'épaisseur



Engagés depuis 6 ans dans une ambitieuse et stratégique démarche de relocalisation, nous proposons régulièrement des innovations conçues et fabriquées en France, notamment dans notre département du Loir et Cher (41).

Croisillons en +
pour utilisation à
l'intersection de 4 carreaux



À JAMAIS LES PREMIERS à fabriquer nos croisillons en France, nous avons eu le plaisir de les présenter en avant-première à Marseille, lors de la **48^e Compétition des métiers WorldSkills** !

Croisillons en T
pour réaliser des **poses en décalé**



Croisillon en I
pour carreaux forte épaisseur de **12 à 26 mm** et largeur de joint **1 mm**



Retrouvez nos croisillons auto-nivelants à vis et tous nos produits certifiés **Made in France** sur notre site



CONSEIL
PERSONNALISÉ



ENGAGEMENT



FORMATIONS



EXTENSION
DE GARANTIE

Les pros choisissent

SIDAMO
OUTILS & SERVICES TECHNIQUES



sidamo.com

LA PAROLE EST À VOUS !

► BUREAU UNECP-FFB 2026

NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU DE L'UNECP-FFB POUR 2026

L'UNECP dévoile la composition de son bureau pour l'année 2026, une équipe renouvelée et déterminée à amplifier les actions engagées ces dernières années. Les nouveaux membres prennent leurs fonctions avec enthousiasme pour accompagner les projets structurants de l'Union et renforcer son rayonnement au sein de la profession.

Le bureau 2026

- **Olivier PATRIZIO**, Président
- **Christophe DUFOUR**, Vice-Président et Président de la Commission Carrelage
- **Fabrice FOUQUET**, Trésorier
- **Anthony FRIZOT**, Secrétaire
- **Pascal DEL TOSO**, Représentant à l'EUF^(*) et Président de l'AFECBAT
- **Laurent SCATOLA**, Président de la Commission Communication
- **Vincent QUENIN**, Président de la Commission Chapes
- **Maurice SANTORO**, Président de la Commission Formation / Excellence / Prévention

(*) Union européenne des associations nationales de carreleurs

Une équipe engagée pour 2026

Ces nominations traduisent la volonté de l'UNECP-FFB de s'appuyer sur une équipe soudée, motivée et tournée vers l'avenir. Le nouveau bureau s'est mis au travail dès le début de l'année afin de porter les projets 2026 et de poursuivre le développement et le rayonnement de l'Union, au plus près des attentes des entreprises et de la filière. L'année 2026 s'ouvre ainsi sous le signe de l'engagement collectif et de l'ambition partagée.



Première rencontre du nouveau bureau de l'UNECP-FFB, 23 janvier 2026
Château Cantemerle (département 33)

De gauche à droite : Pascal Del Toso (entreprise Del Toso, dpt 21), Christophe Dufour (entreprise Aquitaine Céramique, dpt 33), Vincent Quenin (entreprise Technisol, dpt 84), Pascal Gigandet (ancien membre du bureau, dpt 78), Maurice Santoro (entreprise Santoro et Frères, dpt 2A), Anthony Frizot (entreprise Procarl, dpt 67), Olivier Patrizio (entreprise PRC Patrizio, dpt 76), Nadège Ombé (secrétaire générale UNECP-FFB), Fabrice Fouquet (entreprise SRS, dpt 41), Laurent Scatola (entreprise Tene SA, dpt 93)

► Fabrice Fouquet, nouveau trésorier



Fabrice Fouquet, président de la FFB du Loir-et-Cher (FFB 41) et délégué régional de l'UNECP-FFB pour la région Centre-Val de Loire, succède à Denis Estève, chaleureusement remercié pour son investissement et la rigueur de son travail durant son mandat. Après avoir occupé la fonction de secrétaire, Fabrice Fouquet met désormais son expérience et sa connaissance fine des enjeux de l'Union au service de la gestion financière. Son parcours au sein de l'UNECP-FFB témoigne d'un engagement constant et d'une volonté d'accompagner durablement les évolutions de la profession.

► Anthony Frizot, nouveau secrétaire



Le secrétariat est désormais confié à Anthony Frizot, qui succède à Fabrice Fouquet. Il assurera la coordination administrative et le suivi des actions de l'Union.

Carreleur de formation et chef d'entreprise depuis 2006 dans le domaine des revêtements de sols et de murs en Corse, Anthony Frizot est le délégué régional de l'UNECP-FFB pour la Corse depuis 2020. «Je suis très heureux de rejoindre le bureau de l'Union en tant que secrétaire. Cette nomination représente pour moi une nouvelle étape et l'opportunité de m'engager encore davantage au service de la profession. L'UNECP-FFB reflète pleinement mon parcours professionnel : la passion du métier, l'évolution constante des produits et des techniques, ainsi que l'envie permanente d'apprendre et de progresser. Dès mon arrivée, j'ai découvert une véritable famille professionnelle, portée par des valeurs fortes, et je suis aujourd'hui très fier d'en faire partie», déclare Anthony Frizot.

► Laurent Scatola, nouveau Président de la Commission Communication



Laurent Scatola, vice-président de l'UNECP-FFB pour la région Grand Paris (75-92-93-94) succède à Pascal Gigandet, chaleureusement remercié pour son engagement et sa contribution au développement de la visibilité de l'UNECP-FFB.

Fils d'un artisan carreleur, Laurent Scatola a suivi des études d'architecture à l'École d'Architecture de Paris-La Villette avant de rejoindre l'entreprise en 1996, qu'il rachète en 2000. Il intègre l'UNECP-FFB en 2014 à la suite de son élection à la présidence de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Carrelage, Marbre et Mosaïque de la FFB Grand Paris, puis rejoint la Commission Communication en 2020.

«C'est avec grand plaisir que j'ai accepté de prendre la présidence de cette commission qui pilote notamment l'édition du MAG'INFO, l'animation de nos réseaux sociaux et l'ensemble de nos supports de communication. En tant que membre du bureau, je souhaite contribuer activement à la vie de l'Union et renforcer la visibilité et l'attractivité des métiers de l'UNECP-FFB», souligne Laurent Scatola.

► QUESTION D'UN ENTREPRENEUR

Le CQP chef d'équipe chapiste est-il obligatoire ?

Conformément à l'Annexe A des Règles professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides, depuis août 2024, toutes les entreprises doivent avoir au moins un salarié par équipe (ou le chef d'entreprise), titulaire du CQP chef d'équipe chapiste. Faute de quoi, l'entreprise risque de ne pas être assurée en technique courante.

inVecs

Fabrication de tapis d'entrée sur-mesure



Le spécialiste du tapis d'entrée sur mesure

inVecs conçoit et commercialise des **tapis d'entrée sur mesure destinés aux professionnels**. Pensées pour les zones à fort passage, ses solutions allient performance, durabilité et esthétisme, tout en s'adaptant aux contraintes techniques de chaque site.

En collaboration étroite avec les **acteurs du sol**, inVecs accompagne les projets de l'étude jusqu'à l'intégration finale.

Notre engagement envers l'innovation et l'excellence nous permet de fournir des produits qui rehaussent l'image et l'efficacité des espaces d'accueil.

Une réalisation au E.Leclerc de Quéven (56)

inVecs est récemment intervenu au **E.Leclerc Quéven** pour la pose de **deux tapis Alu Logo sur mesure**, intégrés dans une réservation existante.

L'intervention a consisté à :

- ajuster la réservation à la bonne épaisseur,
- réaliser un râgrage pour garantir une surface parfaitement plane,
- poser des tapis **Alu Logo renforcés de 17 mm**, conçus pour un trafic intensif.

Cette solution assure une **excellente rétention des salissures**, une **sécurité optimale** et une intégration esthétique durable, parfaitement adaptée à l'entrée d'un magasin à forte fréquentation.



VOUS AVEZ UN PROJET DE TAPIS D'ENTRÉE SUR MESURE ?

Les équipes inVecs sont à votre écoute pour vous accompagner, de l'étude technique à la réalisation.

contact@invecs.fr • 04 89 51 84 00 • <https://invecs.fr/contact/>

ZOOM SUR L'ACTU

► CONCOURS D'EXCELLENCE

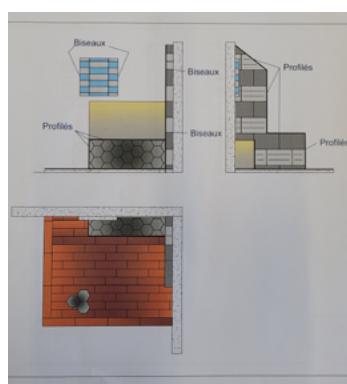
TROIS JEUNES CARRELEURS INTÈGRENTE L'ÉQUIPE DE FRANCE DES MÉTIERS



Du 1^{er} au 5 décembre 2025, le BTP CFA de Saint-Herblain a accueilli le stage de «départage» des jeunes carreleurs présélectionnés pour intégrer l'Équipe de France des Métiers, en vue des prochaines compétitions internationales WorldSkills et EuroSkills.

À l'issue de cette semaine d'épreuves, les résultats de la finale nationale de Marseille ont été confirmés :

- **1^{er} : Nathanaël Ball**, qui représentera la France aux WorldSkills mondiaux en septembre 2026 à Shangaï ;
- **2^e : Samuel Retière**, sélectionné pour les EuroSkills 2026 à Düsseldorf ;
- **3^e : Keryann Clavreul**.



Sujet du stage de départage



Nathanaël Ball
(Ent. Carrelage DENNI, Grand-Est)



Samuel Retière
(SARL Bureau Franck, Loire-Atlantique)



Keryann Clavreul
(Ent. Keryann carrelage, Nouvelle-Aquitaine)

Au-delà des compétences techniques, les évaluations ont porté sur les soft skills (assiduité, comportement, motivation, compétitivité, persévérance), les aptitudes internationales (anglais, mobilité), ainsi que l'engagement personnel, la santé et l'environnement personnel et professionnel des candidats.

Le stage s'est déroulé dans d'excellentes conditions grâce à l'organisation rigoureuse et à la préparation de l'atelier assurées par Thierry Roubaud (formateur métier au centre d'excellence de St-Herblain), que nous remercions vivement. Les réalisations ont été évaluées par Grégory Thor (expert international et coach de Nathanaël Ball), Baptiste Bruneau (coach de Samuel Retière) et Pascal Patat (expert national).

Cette sélection marque le début d'une nouvelle phase de préparation internationale pour nos jeunes représentants français, avec l'ambition de porter haut les couleurs du métier de carreleur sur la scène européenne et internationale.

► CQP CHEF D'ÉQUIPE CHAPISTE

DES EFFECTIFS EN PROGRESSION EN 2025



Le CQP Chef d'équipe chapiste est une certification professionnelle reconnue par la branche professionnelle. Pour les entreprises, disposer de salariés certifiés est une véritable valeur ajoutée, assurant compétences, sécurité et fiabilité. À l'inverse, ne pas respecter cette obligation expose les entreprises à des risques de non-assurabilité, avec des conséquences importantes sur leur activité et leur responsabilité.

La liste des entreprises ayant au moins un titulaire du CQP chef d'équipe chapiste est disponible [ICI](#) sur le site internet de l'UNECP-FFB.



► OPPBTP

ACTUALISATION DU RAPPORT OPPBTP SUR L'EXPOSITION AUX DIISOCYANATES



L'OPPBTP a publié en novembre 2025 la version actualisée de son rapport d'étude sur l'exposition professionnelle aux diisocyanates, réalisé en partenariat avec l'APST-BTP-RP, la FFB et l'UNECP-FFB.

Cette nouvelle version intègre notamment la mise à jour des préconisations concernant les types de filtres et les fréquences de remplacement des filtres et préfiltres, afin que les entreprises puissent adapter leurs évaluations des risques et leurs pratiques de maintenance.

Le rapport actualisé est disponible en téléchargement sur le [site internet de l'OPPBTP](#) et permet d'accompagner les entreprises et acteurs de la prévention dans leurs démarches de prévention.

► NOUVEAU CALEPIN DE CHANTIER

MAÎTRISEZ LA POSE COLLÉE DE CARRELAGE EN RÉNOVATION



L'UNECP-FFB met à disposition des professionnels un tout nouveau calepin de chantier, spécialement conçu pour les carreleurs intervenant en travaux de rénovation de sols intérieurs.

Basé sur les dispositions du **CPT n°3529 du CSTB** («Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles - en rénovation de sols intérieurs dans les locaux P3 au plus»), ce calepin illustre de manière claire et pratique les étapes essentielles pour réaliser des travaux conformes aux règles de l'art. Le calepin est disponible en version digitale [ICI](#) ou en version papier sur demande.



Une gamme complète de matériels pour les chapistes



Avec un catalogue de produits aussi varié que fourni, Putzmeister est votre partenaire de choix qu'il s'agisse de centrales mobiles à plat ou verticales, de pompes à chape fluide, de transporteurs-malaxeurs de chape traditionnelle, de pompes à béton tractables pouvant dans certains cas être utilisées pour des chantiers de chape, de machines électriques pour le ragréage, ainsi que de plusieurs lisseuses de chape électriques filaires ou à batterie.

Du côté des centrales mobiles, le célèbre TransMix est disponible à la vente dans sa version à plat ou verticale que ce soit pour la chape fluide, le béton mousse et la chape traditionnelle. Doté des dernières innovations techniques, cette solution moderne ne cesse d'être optimisée pour répondre toujours mieux aux divers besoins des utilisateurs.

Les renommés Mixokret M 740 et M 760, transporteurs-malaxeurs pneumatiques pour les applications de chapes traditionnelles, ne cessent de faire valoir leurs atouts en termes de performance, de robustesse et de fiabilité sur de nombreux chantiers à travers le monde.

Avec un marché de la chape fluide en forte croissance dans de nombreux pays, Putzmeister dispose d'un panel de pompes à vis adapté à différents types de chantiers. La SP 11 THF est équipée d'un moteur diesel Kubota de 18.5 kW pour les chantiers de tailles mesurés. Lorsqu'il y a besoin de plus de puissance, il est possible d'opter pour la SP 20 GHF à moteur essence de 37 kW ou à performance équivalente la SP 25 DHF avec son moteur diesel.

Ces machines modernes et très performantes sont particulièrement appréciées par les utilisateurs car elles sont simples d'utilisation et permettent de couler des chapes dans des temps records.

Certains chapistes font aussi le choix de la pompe à piston P 720 avec un accumulateur d'air pour réduire les à-coups au bout du tuyaux. Cela procure davantage de confort à l'utilisateur tout en donnant la possibilité de conserver un débit de pompage élevé avec des longueurs de tuyauterie supérieure et à des hauteurs bien plus importantes.

Soucieux de proposer du matériel de qualité, les produits Putzmeister bénéficient d'améliorations constantes pour diminuer la pénibilité, améliorer les performances, la sécurité et la fiabilité pour que les clients-utilisateurs soient toujours plus performants sur les chantiers et puissent compter sur leurs machines au quotidien.

PL2M

Parc d'activités • 26, avenue des Mondaults • 33270 FLOIRAC
Tél. : +33(0)5 57 54 27 27 • Fax : +33(0)5 57 54 27 00
info@pl2m.fr • www.pmmortar.fr

STOP AUX SINISTRES !

► DURABILITÉ DES OUVRAGES

LES BONNES PRATIQUES, GAGE DE PRÉVENTION DES DÉSORDRES

Une mise en œuvre des ouvrages conforme aux règles de l'art reste la meilleure garantie contre les sinistres et désordres dans les ouvrages. À travers l'analyse des quelques exemples de non-conformité, nous mettons en lumière l'importance des bonnes pratiques, les exigences réglementaires et techniques essentielles pour prévenir les désordres et garantir la pérennité des ouvrages.

■ CAS 1 - PROTECTION DE LA SOUS-COUCHE D'ISOLATION THERMIQUE

L'image ci-dessous illustre la mise en œuvre d'une sous-couche isolante lors de la réalisation d'un plancher chauffant.



• Non-conformité observée

Le film de polyéthylène ne recouvre pas l'intégralité de la surface de l'isolant.

• Risque de désordres

L'absence de protection complète de l'isolant peut entraîner la pénétration de laitance dans l'isolant lors de la mise en œuvre de la couche d'enrobage du plancher chauffant. Cette pénétration peut nuire à la performance de l'isolation thermique et compromettre la durabilité du plancher chauffant.

• Recommandations de mise en œuvre

Le film de désolidarisation, de 150 µm minimum, doit être déroulé sur l'ensemble de la surface de l'isolant avec recouvrement entre lés d'au moins 10 cm afin d'empêcher les pénétrations de la laitance dans la sous-couche isolante.

Voir le NF DTU 52.10, le CPT n° 3820 du CSTB ou le NF DTU 65.14

Pour en savoir plus : consultez la fiche pratique FP n°2
Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chapes ou dalles flottantes sur le site internet de l'UNECP-FFB

■ CAS 2 - POSE DE CARREAUX CÉRAMIQUES SUR PLOTS

La photo ci-dessous illustre la mise en œuvre de carreaux céramiques sur plots, en terrasse extérieure.



• Non-conformité observée

Le support existant composé de sable/gravillons n'est pas assez stable et n'est pas visé dans les textes de référence.

• Risque de désordres

Les mouvements du support peuvent provoquer des désordres tels que des modifications de planéité de l'ouvrage fini et des dé-saffleurements entre les carreaux céramiques.

• Recommandations de mise en œuvre

Lors de la pose de carreaux céramiques sur plots, le support doit être à base de ciment et conforme au NF DTU 13.3 ou NF DTU 21, avec une pente vers l'extérieur comprise entre 1,5 % (à minima 3 % pour les plages de piscine) et 5 %.

Voir le Cahier n° 3798 du CSTB pour la conception et la mise en œuvre de Carreaux céramiques sur plots en zones extérieures sur supports béton non étanchés (ex. balcons, terrasses, etc.).

À savoir : conformément au cahier n°3798, la surface de circulation de l'ouvrage fini peut être horizontale ou en pente.

Attention, pour les pentes inférieures à 2% sur l'ouvrage fini, il y a un risque de retenue d'eau sur les carreaux céramiques.

► EN BREF

Les règles de l'art en vidéo

L'UNECP-FFB met à disposition des professionnels une série de tutoriels dédiés à chaque métier — carreleur, chapiste et projeteur de PU.

Ces vidéos ont pour objectif de rendre plus accessibles les textes de référence et les règles de l'art de la profession.

Comment contrôler l'état d'un support, connaître les tolérances, ou adopter les bons réflexes sur un chantier comportant des canalisations ?

Toutes les réponses se trouvent dans nos vidéos, à découvrir dès maintenant sur la chaîne  YouTube de l'UNECP-FFB.

Saisissez cette occasion d'enrichir votre expertise de manière simple et concrète !



Le tapis d'entrée technique entre dans le CADRE NORMATIF avec la publication de l'AFNOR SPEC 2403.

Longtemps absent des référentiels techniques, le tapis d'entrée technique bénéficie désormais d'un cadre clair avec la publication de l'AFNOR SPEC 2403.

Ce nouveau document de référence, élaboré en collaboration avec le syndicat Kaléi et les principaux acteurs du secteur guide les entreprises de pose dans le choix, la pose et l'entretien des tapis d'entrée techniques.

Souvent sous-estimé, le tapis d'entrée technique remplit pourtant des fonctions essentielles dans un bâtiment : protection sanitaire, sécurisation des accès, maintien de la propreté, préservation des revêtements intérieurs.

Produit sur-mesure, il nécessite une intégration anticipée et une coordination précise entre plusieurs corps de métier, dès la phase de conception.

◆ Un outil précieux pour les entreprises de pose

Le nouveau guide AFNOR SPEC 2403 offre des repères clairs et concrets pour installer les tapis d'entrée dans les règles de l'art. Il facilite la compréhension des différentes typologies de produits, définit les conditions optimales de mise en œuvre (création de fosse, réservations, coordination inter-lots...), et propose des recommandations pour assurer la durabilité et l'efficacité de l'équipement dans le temps.

Grâce à ce guide, les entreprises de pose peuvent intervenir avec plus de précision et de sécurité, tout en valorisant leur savoir-faire auprès des maîtres d'ouvrage.

◆ Un guide attendu pour faire évoluer les pratiques du secteur

Il répond à une attente du terrain et accompagne les professionnels vers des pratiques plus rigoureuses, mieux coordonnées et plus pérennes.

■ Pour se procurer le guide [cliquer ici](#)

■ Pour en savoir plus sur les tapis d'entrée technique [cliquer ici](#)

Contact Presse

Anne André/KALÉI

E-mail : aandre@kalei-services.org

www.kalei-services.org



► FOIRE AUX QUESTIONS

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



Question 1

Quel est le format maximal des carreaux céramiques pour la pose collée sur plancher chauffant ?

Réponse

Le format maximal des carreaux céramiques admis dépend du type de plancher chauffant mis en œuvre.

- Sur planchers à eau chauffant et chauffant réversible conformes au NF DTU 65.14 : sont visés les formats oblongs avec un élancement limité à 10 et les grands et très grands formats jusqu'à 15000 cm² avec un élancement limité à 3 (cf. NF DTU 52.2 et Règles professionnelles pour la pose collée de carreaux céramiques de grandes dimensions).
- Sur Plancher Rayonnant Électrique (PRE) conforme au CPT n° 3606_V3 du CSTB : le format maximal des carreaux admis est de 2200 cm² avec un élancement limité à 3. D'autres dispositions peuvent être prévues dans les Avis Techniques.

Question 2

Sur plancher chauffant, peut-on coller un nouveau carrelage sur un carrelage existant ?

Réponse

Oui, conformément au CPT n° 3529_V5 du CSTB, la pose d'un nouveau carrelage sur un carrelage existant est admise dans le cas d'un plancher à eau chauffant conforme au NF DTU 65.14. La pose sur Plancher Rayonnant Électrique (PRE) ou sur plancher à eau chauffant réversible n'est pas visée.

Question 3

Quel est le taux d'humidité résiduelle admissible sur les supports à base de ciment dans le cas d'une pose collée de carrelage ?

Réponse

Conformément au NF DTU 52.2 P1-1-3 et au CPT n° 3825 du CSTB, il n'est pas nécessaire de contrôler le taux d'humidité résiduelle avant la pose collée du carrelage sur les supports à base de ciment. Il convient de vérifier que le support ne ressue pas l'humidité au moment de la pose collée du carrelage.

Question 4

Quel est le décalage maximal des joints entre carreaux céramiques de formats oblongs en pose collée en sol intérieur ?

Réponse

Pour la pose collée en sol intérieur des carreaux céramiques de format oblong (élancement L/l ≤ 10), le décalage maximal des joints entre carreaux est de 1/3 de la plus grande longueur. Cela évite d'avoir un effet visuel de « ventre » au centre du carreau.

Question 5

Quelle est la différence entre une chape et une dalle traditionnelle ?

Réponse

Les chapes et les dalles dites traditionnelles sont des ouvrages non structurels conformes au NF DTU 26.2 :

- la chape est une couche de **mortier** composé de ciment, de sable, d'eau et éventuellement d'adjuvants ;
- la dalle est une couche de **béton** composé de ciment, de sable, de **gravillons**, d'eau et éventuellement d'adjuvants.

La dalle est un ouvrage non structurel et ne doit pas être confondue avec le dallage qui relève du NF DTU 13.3.

Question 6

Dans le cas d'une pose scellée de carrelage en sol intérieur avec siphon de sol, peut-on réaliser la forme de pente avec le mortier de scellement ?

Réponse

Non, conformément au NF DTU 52.1, le mortier de scellement doit avoir une épaisseur constante. Si le support n'a pas la pente minimale de 1% vers le siphon/caniveau de sol, une forme de pente adhérente doit être mise en œuvre avant de procéder à la pose du mortier de scellement.

Question 7

Faut-il nécessairement une étanchéité sur l'ensemble de la salle d'eau d'une douche accessible « zéro ressaut » ?

Réponse

Oui, conformément au *Guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible « zéro ressaut » dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs* du CSTB, il est nécessaire de mettre en œuvre une étanchéité au sol sur l'ensemble de la salle d'eau quelle que soit la configuration de l'espace douche (ouvert ou cloisonné) et quelle que soit la nature du support (plancher intermédiaire, plancher sur vide sanitaire ou dallage sur terre-plein).

Question 8

Peut-on mettre en œuvre un isolant thermique dans une douche accessible « zéro ressaut » ?

Réponse

La pose d'un isolant thermique sous chape est admise dans une douche accessible « zéro ressaut » uniquement si l'Avis Technique ou l'ATEX du procédé d'étanchéité à l'eau sous carrelage mis en œuvre sur la chape vise cet emploi. A ce jour, seul l'Avis Technique du procédé *Schlüter Kerdi 200 SEPI* (AT n° 13/18-1392_V7) vise la pose sur chape flottante sur isolant thermique. Les dispositions de mise en œuvre à respecter et les produits associés sont précisés dans cet Avis Technique.

Question 9

Faut-il interposer un film de polyéthylène sur le support avant la pose d'un isolant sur un vide sanitaire ou sur un dallage sur terre-plein ?

Réponse

Conformément au NF DTU 52.10, afin d'éviter les transferts d'eau, un film de polyéthylène d'épaisseur minimale 150 µm doit être interposé sur le support avant la pose de l'isolant dans le cas de planchers sur vide sanitaire ou de dallage sur terre-plein. Cependant, si l'ouvrage sus-jacent est un plancher chauffant, le film de polyéthylène n'est pas nécessaire sur ces supports.

Question 10

Dans un local P4 ou P4S, peut-on mettre en œuvre un isolant thermique à base de polyuréthane projeté in situ

Réponse

Non, conformément au CPT n° 3820_V2 du CSTB, la pose des isolants de mousse rigide de polyuréthane projetée in situ est limitée aux locaux à faibles sollicitations classés P3 au plus, avec des charges d'exploitation inférieures à 500 daN/m².